

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2026

DROIT À L'AIDE À MOURIR - (N° 2453)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

N° 1975

AMENDEMENT

présenté par
M. Bentz

ARTICLE 12

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« formé »,

le mot :

« formulé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.